



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 101786

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les dysfonctionnements des services de renseignements téléphoniques depuis la privatisation du 12. En effet, la disparition de ce service, remplacé, le 3 avril 2006, par vingt et un numéros commençant par 118, entraîne de sérieux désagréments chez les utilisateurs qui se tournent fréquemment vers les collectivités locales pour obtenir leurs renseignements. Tout d'abord, en dépit de campagnes publicitaires massives, l'éparpillement des numéros ne favorise la mémorisation d'aucun d'entre eux. En outre, nombre d'utilisateurs préfèrent appeler les mairies du fait du prix exorbitant des communications vers les opérateurs privés. Le coût de l'appel depuis un poste fixe varie en effet entre 0,56 euro /minute et 1,69 euro/minute, la majorité des opérateurs facturant la minute à 1,12 euro. De plus, nos concitoyens affirment que les renseignements fournis par les services municipaux sont plus complets et de meilleure qualité que ceux fournis par les nouveaux opérateurs. Enfin, les services de renseignements renvoient leurs interlocuteurs vers les mairies lorsqu'ils sont incapables de fournir eux-mêmes l'information demandée. Les communes, submergées par les missions nouvelles que bien souvent l'État leur confie sans compensation financière, ne sont pas en mesure de se substituer à des fournisseurs de services privés défaillants. En conséquence, il lui demande quelles dispositions pourraient être mises en oeuvre par le Gouvernement pour rétablir chaque partie dans son rôle et dans ses attributions.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101786

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8235